

# L'expert-comptable : quelle présence dans les entreprises et les associations ?

Par Isabelle Porcel et Philippe Barré, associés, Pluriel Consultants

**Cette troisième synthèse sur l'étude de l'Observatoire de la profession consacrée au "Marché de la profession comptable"<sup>1</sup> porte sur le profil des entreprises et associations qui font appel à un expert-comptable. Globalement, l'expert-comptable apparaît comme le partenaire privilégié des entreprises et associations avec un taux moyen de recours de 67 % des entreprises et 70 % des associations.**

## Une présence qui dépend de la taille...

L'expert-comptable est tout particulièrement présent auprès des TPE d'au moins un salarié. Près de 9 de ces entreprises sur 10 déclarent y avoir recours. Le taux de présence de l'expert-comptable diminue quand l'effectif de l'entreprise augmente. Ainsi, la proportion est légèrement plus faible au sein des PME avec une présence auprès de 3 entreprises sur 4. Enfin, seule une PME de 100 à 249 salariés sur deux fait appel à un expert-comptable.

La présence de l'expert-comptable est encore plus faible parmi les TPE sans salariés auprès desquelles l'expert-comptable n'arrive d'ailleurs qu'en seconde position (56 %), après les CGA / AGA (61 %). Cette population, qui se distingue par la présence d'entreprises relevant du régime micro et d'auto-entrepreneurs, regroupe près des deux tiers des entreprises françaises. Dégagées, pour certaines, d'obligations comptables et fiscales, sans salariés, elles sollicitent naturellement peu les experts-comptables.

## ... et de l'activité de l'entité

Tous secteurs d'activités confondus, l'expert-comptable présente le plus fort taux de présence comparativement aux autres prestataires à deux exceptions près :

- Le secteur qui regroupe l'enseignement, la santé, l'action sociale, la culture et les loisirs : près de 3 entreprises sur 4 adhèrent à un CGA tandis que l'expert-comptable n'est présent "que" dans 6 sur 10.
- Mais surtout le secteur agricole dans lequel plus de 3 entreprises sur 4 font appel aux services d'un centre de gestion agréé alors que, pour les experts-comptables, ce secteur présente le taux de pénétration le plus faible à 46 %.

L'un et l'autre de ces secteurs comptent une part très significative d'entreprises sans salariés, ce qui contribue certainement à y expliquer la moindre présence des experts-comptables.

A l'inverse, on constate des taux exceptionnels de recours à un expert-comptable, supérieurs à 98 %, dans les secteurs de l'immobilier, l'information et la communication, les industries agroalimentaires (IAA) et les transports.

Concernant les associations, l'expert-comptable est en moyenne présent dans 7 associations ayant au moins un salarié sur 10. Comme pour les entreprises, l'expert-comptable est plus fortement positionné auprès des petites associations (tout particulièrement de 3 à 19 salariés). Les plus petites (de 1 à 2 salariés) font moins appel à un expert-comptable (47%).

En ce qui concerne l'activité associative, l'expert-comptable est très présent dans les domaines de la défense des droits et des causes (98 %) et de l'éducation-formation-insertion (83 %). Il l'est moins dans les secteurs des loisirs-vie sociale (60 %) et sports (49 %).

## Les missions comptables : socle de la présence de l'expert-comptable

Pour leurs travaux comptables, entreprises et associations présentent des taux de recours à un expert-comptable légèrement inférieurs au taux global de recours, toutes missions confondues. Cela démontre qu'une (petite) partie des clients fait appel à un expert-comptable pour des interventions autres que comptables. Par tranche d'effectifs, la présence des experts-comptables pour les travaux comptables se décline de la même façon : des taux plus faibles dans les TPE sans salarié (45 %) et les PME (52 %) et plus élevés dans les tranches intermédiaires (particulièrement celle de 1 à 19 salariés avec 73 %).

Lorsqu'ils ne sont pas confiés à un expert-comptable, les travaux comptables sont plutôt réalisés par l'entrepreneur lui-même ou son conjoint pour les TPE sans salarié, ou par un salarié pour les PME.

Au niveau des associations, le taux de recours à un expert-comptable par taille est conforme au taux global, toutes missions confondues.

## Des missions fiscales surtout auprès des entreprises

Le taux de recours à l'expert-comptable pour les missions fiscales est identique à celui des missions comptables pour les TPE (0 à 5 salariés). Au-delà, le taux des missions fiscales apparaît inférieur à celui des missions comptables (entre 10 et 20 % d'écart). Sur ces tranches, les missions comptables ne s'accompagneraient pas toujours d'une mission fiscale, ce qui laisse envisager un potentiel de développement de missions complémentaires sur ces entreprises.

Quant aux associations, elles gèrent majoritairement ces tâches en interne, en raison probablement de leurs obligations fiscales réduites.

## Des missions sociales concentrées sur les entités de 1 à 19 salariés

Dans l'ensemble, lorsque les entreprises sollicitent leur expert-comptable pour des missions fiscales, elles lui confient souvent aussi des missions sociales (paye, déclarations sociales). La réunion des deux missions paraît très fréquente pour les TPE et les associations de 1 à 19 salariés mais moins systématique dans les PME.

Sur ces travaux, l'expert-comptable se trouve en concurrence avec les services internes des entreprises. La complexité grandissante du droit social pourrait néanmoins amener les entreprises à revoir ce choix d'organisation qui pourrait profiter aux cabinets positionnés sur ce segment.

## Conclusion

Les entités de 3 à 19 salariés constituent le marché de prédilection de la profession ; le potentiel de croissance y est donc très faible, ce qui n'est pas le cas des entités sans salariés et celles de 20 salariés et plus. Ces dernières font appel à un expert-comptable mais ne lui confient pas toujours tous les travaux (notamment fiscaux et sociaux). Pour capter de nouveaux clients ou proposer de nouvelles missions à son portefeuille actuel, l'expert-comptable doit tenir compte des attentes spécifiques de ces segments de marché. Ce sera l'objet de notre prochain article. ■

1. L'étude intégrale est disponible en téléchargement gratuit sur le site Internet du Conseil supérieur de l'OEC : [www.experts-comptables.fr/csoec/communication/congres/65e-Congres/Outils/Guides-et-Ouvrages](http://www.experts-comptables.fr/csoec/communication/congres/65e-Congres/Outils/Guides-et-Ouvrages)